

Programme suisse pour Erasmus+
Appel à projets 2021

Critères d'attribution: Demande de subvention pour la participation aux projets de coopération Jeunesse en Action

1 Pertinence du projet

1.a Pertinence en général

La candidature renseigne sur les points suivants :

- Lien entre le projet et les activités de jeunesse extrascolaires
- Besoins de l'organisation / de l'institution candidate
- Objectifs du projet et résultats attendus
- Valeur ajoutée pour le secteur de la jeunesse et pour l'organisation / l'institution candidate

1.b Pertinence nationale / pour la politique intérieure

Le projet aborde une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- création d'espaces de liberté dans lesquels les jeunes et les jeunes adultes peuvent développer leurs aptitudes émotionnelles, créatives et intellectuelles ;
- égalité des sexes ;
- égalité des chances des jeunes et des jeunes adultes en situation de handicap ;
- égalité des jeunes et des jeunes adultes issus de différents milieux sociaux et/ou de l'immigration, encouragement spécifique des jeunes et des jeunes adultes issus de classes sociales peu éduquées ou défavorisées
- droit à la participation et à la codécision pour les décisions concernant individuellement ou collectivement les jeunes et les jeunes adultes
- encouragement de champs d'apprentissage extrascolaires (encouragement de compétences comme l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, l'esprit d'entreprise, l'interculturalité) ;
- protection contre les risques comme la violence, l'influence négative des médias, les situations de vie et de travail comportant des risques pour la santé, etc.

2 Concept du projet et mis en œuvre

La candidature renseigne sur les points suivants :

- Planification du projet
- Cohérence entre les besoins, les objectifs et les activités du projet

- Concept du projet adéquat (choix des activités, participants)
- Adéquation entre le concept du projet et les ressources disponibles
- Planification de la collaboration et de la communication dans la phase de réalisation du projet
- Évaluation pendant et après le projet

3 Impact du projet et diffusion des résultats

La candidature renseigne sur les points suivants :

- Impact du projet pour l'organisation / l'institution candidate et les participants
- Application dans l'organisation /l'institution candidate et dans leurs domaines d'activité du savoir acquis dans le cadre du projet.
- Impact du projet sur le secteur de la jeunesse en Suisse
- Impact du projet sur la région, la Suisse et l'Europe
- Diffusion d'informations sur le projet et diffusion de ses résultats

4 Critères d'exclusion

Ne sont pas éligible les projets qui :

- favorisent des contenus racistes, xénophobes, antisémites ou la discrimination des minorités ;
- se répercutent négativement sur l'égalité des sexes ;
- sont liés, par leur contenu ou leur organisation, à des organisations extrémistes ;
- appellent à la violence ou en font l'apologie ;
- sont dirigés par des sectes ou des organismes à caractère sectaire.

Ne sont pas éligibles les projets et activités ci-après :

- rencontres statutaires d'organismes ;
- manifestations politiques, au sens de rencontres régulières de parti ;
- voyages de loisir ;
- activités spirituelles ;
- tournées et festivals ;
- activités d'échange pouvant être considérées comme touristique ;
- activités d'échange à but lucratif
- compétitions sportives